

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché n°26S0013 - Travaux de rénovation de l'aire de jeux des Érables - Attribution du marché

N° : VA_DEC2026_471
Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique

décidons

De conclure le marché « Travaux de rénovation de l'aire de jeux des Erables » avec le soumissionnaire FRANCE ENVIRONNEMENT domicilié à AVELIN (59710), pour un montant de 167 010,36 € HT.

Le délai d'exécution des travaux débute à compter de la semaine 30 et se termine à la semaine 44.

Imputation budgétaire : 2128 511 2510 AJERABLE

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.3.1 Aires de jeux

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 1 juillet 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-225694-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 3 juillet 2026